



Genève, le 21 août 2019

Le Conseil d'Etat

3610-2019

Département fédéral des finances
Monsieur Ueli Maurer
Président de la Confédération
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : consultation sur la nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers

Monsieur le Président,

Votre courrier du 1^{er} mai 2019, concernant la consultation sur la nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers, nous est bien parvenu et son contenu à retenu notre meilleure attention.

L'activité de réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) soulève des questions quant à son rôle, sa prise en compte de la compétitivité de la place financière suisse, sur le nécessaire dialogue avec les assujettis et sur la collaboration interne avec l'administration. La nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers permet de régler et de préciser les compétences de la FINMA en matière de réglementation et de tâches internationales.

Nous sommes favorables à la nouvelle ordonnance qui améliore la clarté et la transparence des processus de réglementation. Le projet contribue également à limiter les contraintes réglementaires en soumettant les projets de la FINMA à des analyses d'impact.

Par ailleurs, nous considérons que la nouvelle ordonnance confortera la confiance des clients à l'égard du secteur financier grâce aux procédures de consultations intégrant des organisations de consommateurs.

Ceci étant, afin d'assurer la compétitivité de la place financière suisse, nous estimons qu'il serait souhaitable de renforcer le principe de proportionnalité dans l'ordonnance en tenant compte non seulement des spécificités des instituts bancaires selon les catégories de surveillance de la FINMA, mais également du type d'activité et du niveau de risque des banques. Une précision à cet égard nous semble nécessaire dans l'ordonnance.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La Chancelière :

Michèle Righetti

Le Président :

Antonio Hodgers